

COMPTE-RENDU DE LA CAPD du 15 juin 2021 sous le signe de PPCR...

Prenez connaissance de la déclaration liminaire

La dernière CAPD traitant des promotions pour les avancements accélérés de carrière aux 7e et 9e échelon a eu lieu. Le SNUDI FO 63 a donc été destinataire des documents de travail et a procédé en amont à un travail de vérification des barèmes auprès des adhérents et des collègues dont il avait les coordonnées. Un contrôle en toute transparence a pu être fait pour les promotions. Le SNUDI FO 63 a une nouvelle fois dénoncé la mise en place de la Loi de Transformation de la Fonction Publique et demandé le rétablissement des compétences des CAPD lors de notre déclaration.

Promotions

Passage accéléré au 7e échelon : 20 collègues promus *(Voir liste des promus en pj)*

Passage accéléré au 9e échelon : 42 collègues promus *(Voir liste des promus en pj)*

Le taux de promotion est de 30%. Contactez-nous si vous souhaitez plus d'informations.

Le SNUDI FO est intervenu pour dénoncer les avis « temporaires » qui ont été attribués aux collègues qui n'ont pas pu avoir de rendez-vous de carrière. En effet, ces collègues ont tous reçus un avis satisfaisant, ce qui les exclut automatiquement de l'avancement. De plus, aucune possibilité de recours n'existe, ce qui est injuste. C'est encore une conséquence de la mise en place de PPCR...



Congé de formation professionnelle

22 demandes de congé de formation ont été déposées pour la rentrée 2021. Un contingent de 69 mois était disponible. Seulement 9 personnes ont obtenu satisfaction. Le dernier collègue a obtenu son CFP à un barème de 20,333. (Le barème est composé de l'AGS + l'ancienneté de demande)

Le SNUDI FO 63 s'est exprimé pour que le barème soit respecté, mais regrette que le budget alloué soit trop faible, ce qui n'a pas permis de faire partir plus de collègues en formation. Le SNUDI FO 63 a alerté l'IA sur la formation qui est une réelle demande des collègues. Il faut que le ministère finance les dispositifs de formation que se soit le CFP ou le CPF (Compte Personnel de Formation).

Hors Classe

La campagne de promotion est en cours. Le contingent de promus est de 186. (+ 4 par rapport à l'année dernière)

Barème : AGS au 31/08/21 + Appréciation

L'année dernière le dernier promu avait 150 de barème. Les promus recevront un mail le 25 juin pour les informer. Le SNUDI FO 63 vous communiquera la liste des promus dès que l'Administration nous l'aura fournie. Contactez le syndicat pour toutes questions.

Le SNUDI FO 63 a demandé à ce que les collègues concernés puissent avoir leur barème et leur rang. Ce sera possible sur simple demande auprès de l'Administration.

Classe exceptionnelle

Le décret n'est toujours pas paru, mais la DRH a commencé à envoyer un mail aux collègues qui peuvent y prétendre afin qu'ils complètent leur CV sur Iprof si besoin...

Affectation des TRS

Le SNUDI FO 63 est à nouveau intervenu sur ce point. En effet, les modalités d'affectation sont trop différentes d'une circonscription à une autre malgré l'engagement de l'IA à rendre transparentes ces affectations. Certains IEN n'ont pas contacté les TRS en amont, ce n'est pas acceptable et loin d'être transparent ! Contactez le syndicat pour tout problème.

Temps partiels

Toutes les demandes de temps partiel ont été accordées cette année encore.

Le SNUDI FO 63 se félicite de l'octroi de temps partiels sur les postes de TR depuis l'année dernière. Il continuera de se battre pour que toutes les demandes soient accordées, quelle que soit la quotité demandée ! Les collègues à 80 % assureront les décharges de direction des directeurs de moins de 4 classes, un calendrier sera établi prochainement. Nous vous invitons à prendre contact avec votre circonscription.

Postes RASED

7 postes de RASED sont vacants : 2 postes sur St Eloy (E et G), 1 sur Cunlhat (E), Le Cendre (E), Issoire Bizaleix (G), Brassac les Mines (G), St Genès Champanelle (E)

Certains postes seront ouverts à profil. Les collègues spécialisés pourront postuler sur ces postes.

Allègement de service

26 allègements de services accordés sur 38 demandes. Il y a une augmentation du nombre d'ALS, ce qui est une bonne chose. En revanche certains collègues se voient proposer une demi-journée au lieu d'une journée.

L'adaptation du poste est une obligation faite à l'employeur et le SNUDI FO 63 accompagnera les collègues qui souhaitent faire un recours.

INEAT/EXEAT

145 demandes d'INEAT pour le 63 et seulement 10 demandes d'EXEAT. Le bilan du Ministère sur les mutations est une catastrophe ! Des collègues vivent des situations insupportables depuis plusieurs années.

Au niveau académique, des mutations entre les départements sont opérées, ce qui permet à des collègues notamment du département de l'Allier de rentrer. Nous sommes favorables à ces INEAT qui permettent de laisser entrer des collègues titulaires (au lieu de recruter des contractuels).

**Mais le SNUDI FO 63 condamne le barème d'exception mis en place pour entrer dans le 63 en venant du 03. Le barème national doit rester la règle dans le classement !
Le SNUDI FO accompagne ses adhérents afin qu'ils obtiennent satisfaction en intervenant auprès des IA et du ministre.**

Ruptures conventionnelles

6 demandes de PE et 1 demande d'AESH.

Les intéressés recevront la réponse très prochainement, mais c'est en bonne voie.

